

FORMATION EN ASSURANCE • BANQUE • FINANCE

NOS FORMATIONS  
ADMINISTRATEURS,  
CADRES DIRIGEANTS &  
RESPONSABLES FONCTIONS CLÉS

**2025**



# AU PLUS PRÈS DE NOS CLIENTS

## Centre Agifpass

### Lorient

AGIFPASS  
Chez O 68 - FILEO GROUPE  
68 Rue Claude Chappe  
ZI de Kerpont - 56600 LANESTER

CONTACT  
03 26 77 81 88  
contact@agifpass.fr

## Centre Ifpass

### Puteaux

ÎLE-DE-FRANCE  
Immeuble le Stratège  
172/174, rue de la République  
92817 PUTEAUX Cedex

CONTACT  
01 47 76 58 00  
informations@ifpass.fr

## Centre Agifpass

### Reims

GRAND EST  
9, rue André Pingat  
51100 REIMS

CONTACT  
03 26 77 81 88  
contact@agifpass.fr

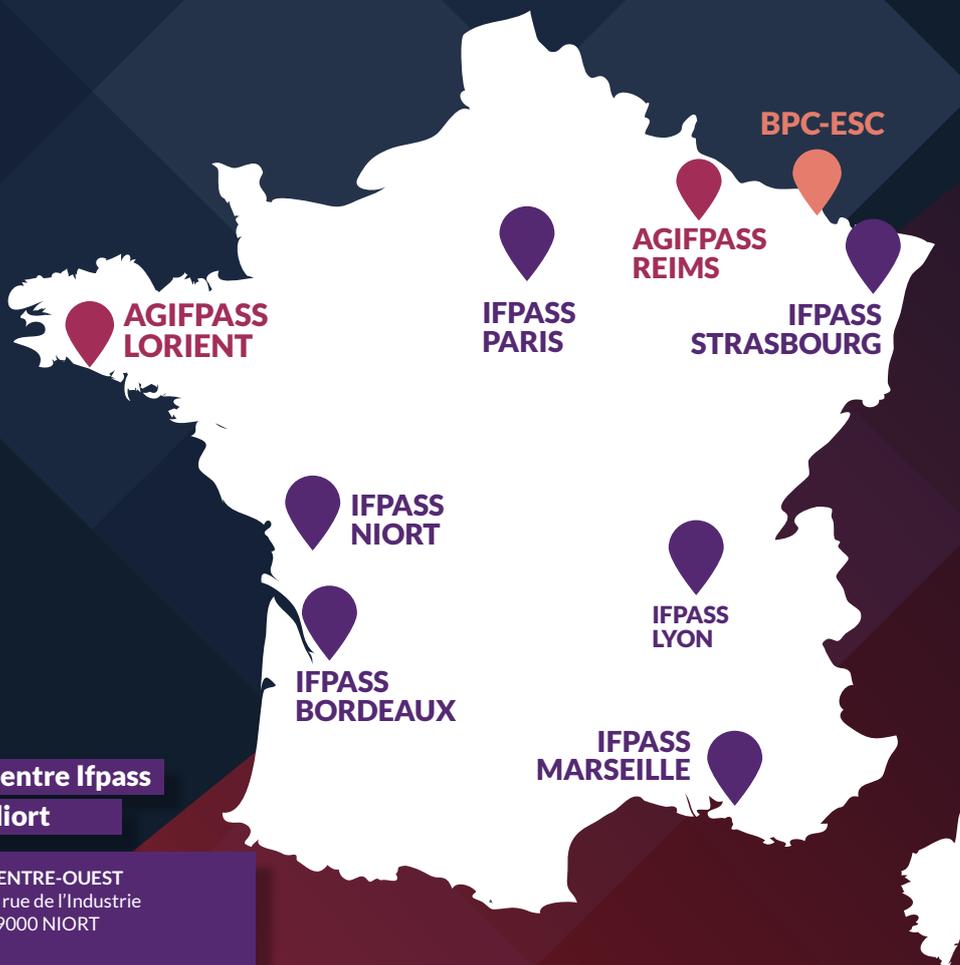
## Centre Ifpass

### Strasbourg

ALSACE  
Chambre de Métiers d'Alsace  
30, avenue de l'Europe  
67300 SCHILTIGHEIM

CONTACT  
03 88 81 64 51  
strasbourg@ifpass.fr

# IMPLANTATIONS



**NOUVEAU !**

## BPC-ESC

### Freyming-Merlebach

GRAND EST  
4 Rue de Savoie  
57800 Freyming-Merlebach

CONTACT  
03 87 94 54 98  
contact@bpc-esc.fr

## Centre Ifpass

### Niort

CENTRE-OUEST  
1, rue de l'Industrie  
79000 NIORT

CONTACT  
07 64 89 67 15  
niort@ifpass.fr

## Centre Ifpass

### Bordeaux

NOUVELLE-AQUITAINE  
1, rue du Prince Noir  
33310 LORMONT

CONTACT  
06 62 96 29 85  
bordeaux@ifpass.fr

## Centre Ifpass

### Marseille

MÉDITERRANÉE  
29, boulevard Vincent Delpuech  
13006 MARSEILLE

CONTACT  
04 91 78 89 09  
marseille@ifpass.fr

## Centre Ifpass

### Lyon

RHÔNE-ALPES-AUVERGNE  
118 Boulevard Marius Vivier  
Merle - 69003 LYON

CONTACT  
04 86 80 09 05  
lyon@ifpass.fr

**NOUVELLE  
ADRESSE**

# SOMMAIRE

**Présentation Eliza formation**

**P4**

**Formations à la carte**

**P6**

**Formations sur-mesure**

**P9**

**Formations à distance**

**P10**

# FORMATIONS

# DES DIRIGEANTS & ADMINISTRATEURS

Une équipe d'experts à votre service pour une réelle agilité et réactivité face aux besoins stratégiques de votre entreprise.



Eliza Formation est une marque du Groupe Ifpass dédiée à l'accompagnement des dirigeants ainsi que des membres des conseils d'administration des organismes assureurs, réassureurs et intermédiaires en assurance. Nous élaborons des dispositifs de formation sur mesure, intégrant compétences techniques, exigences réglementaires et développement des « soft skills » (telles que la prise de parole en public et le media training), spécifiquement adaptés aux besoins des dirigeants.

## › Des thématiques variées pour répondre à vos besoins :

Nos formations englobent un large éventail de thématiques relatives au secteur de l'assurance, telles que le pilotage, la stratégie commerciale, la conformité, les outils, la comptabilité et la gestion financière.

Chaque programme est élaboré en collaboration avec les entreprises, prenant en compte leurs objectifs ainsi que le niveau et le périmètre d'activité des participants. La sélection des modalités pédagogiques, la durée des sessions, ainsi que les dates et lieux de formation, garantissent une flexibilité optimale

À l'issue de la formation, un dossier complet est remis aux apprenants pour répondre aux exigences de l'ACPR.



## AUTRES MISSIONS SPÉCIFIQUES ELIZA FORMATION :

- évaluation du niveau de compétences des équipes fonctions clés et mise en oeuvre des recommandations avec déploiement du Plan de formation
- appréciation du niveau technique des candidats (cadres et autres collaborateurs)



## **ELIZA FORMATION PROPOSE PLUSIEURS DISPOSITIFS DE FORMATIONS SPÉCIFIQUES :**

### **› Les Thématiques d'expertises abordées :**

- les sujets de durabilité avec approche de la double matérialité
- la gestion des risques cyber
- le régime prudentiel solvabilité 2 (approche réglementaire)
- les marchés financiers et la gestion d'actif en assurance
- économie et finance de marchés
- la directive DDA
- le reporting réglementaire des assureurs (y compris extra-financier)
- les sujets de conformité (LCB-FT, RGPD, fraude...)
- le pilotage des activités d'assurance avec l'ORSA
- l'actuariat (tarification, provisionnement...)
- modélisation actuariat (USP, MIP, BE, SCR...)
- la comptabilité d'assurance
- la réassurance
- l'ACPR
- les sujets d'actualité (ex. : réforme de la protection sociale des fonctionnaires, le RIA emprunteurs, évolution du régime prudentiel, mise en place du régime de groupe TVA...)

### **› Media training**

Tôt ou tard votre entreprise sera sollicitée pour une interview. Parler aux médias ne s'improvise pas.

Vous y préparer est une nécessité pour votre image et celle de votre entreprise. C'est ce que vous propose le Groupe Ifpass avec sa formation au media training.

Le Groupe Ifpass et ses experts ont mis au point une méthode qui allie théorie et pratique. Vous aurez ainsi toutes les clés pour réussir vos interviews !

---

### **› Prise de parole : l'art du pitch**

Prendre la parole en public ne s'improvise pas.

Convaincre ses collaborateurs, ses clients non plus. Être à l'aise ne suffit pas, il faut aussi être inspirant, mobilisateur. Ne pas se contenter de bien parler mais parler pour les autres.

C'est tout l'enjeu de la formation « l'art du pitch ». pour vous accompagner vers une plus grande aisance à l'oral, le Groupe Ifpass et ses experts vous proposent d'aborder les points clés d'une bonne prise de parole en public : éléments de langage, posture, gestion du stress...

# FORMATIONS

## FORMATIONS À LA CARTE (INTER ENTREPRISES)

CODE	INTITULÉ FORMATION	NIVEAUX	DURÉE	PRIX *	DATES
------	--------------------	---------	-------	--------	-------

### CERTIFICAT

MA632	Certificat Dirigeant	Certificat	5 jours - 35 heures	7100 €	sur demande
-------	----------------------	------------	---------------------	--------	-------------

### LES BASES

MA264	Solvabilité 2 : Les fondamentaux	Perfectionnement	1 jour - 7 heures	950 €	28/10/2025
ECV049	Solvabilité 2 : Les fondamentaux	Bases	3.5 heures	540 €	16/09/2025 9h30-13h
ECV054	Solvabilité en assurance	Perfectionnement	3.5 heures	540 €	21/10/2025 9h30 - 13h
MA630	Fondamentaux sur les Groupes de Protection Sociale	Bases	1 jour - 7 heures	950 €	sur demande
MA132	Comprendre les mécanismes de fonctionnement de l'opération d'assurance	Bases	1 jour - 7 heures	950 €	sur demande
MA377	Comprendre la protection sociale et l'Assurance	Perfectionnement	1 jour - 7 heures	950 €	sur demande
MA624	Sensibilisation aux techniques actuarielles (Vie et non vie)	Expertise	1 jour - 7 heures	950 €	sur demande
MA669	Fiscalité de l'assurance vie et actualités	Bases	3.5 heures	540 €	sur demande
MA670	Retraite complémentaire, point de départ de la gestion paritaire	Bases	3.5 heures	540 €	sur demande
MA671	Fondamentaux de la macro économie	Bases	1 jour - 7 heures	950 €	sur demande

### STRATÉGIE ET PILOTAGE TECHNIQUE ET FINANCIER / GESTION DES RISQUES

MA643	Préparer et suivre un plan stratégique	Bases	1 jour - 7 heures	950 €	sur demande
MA606	Solvabilité en assurance	Perfectionnement	1 jour - 7 heures	950 €	19/11/2025
MA672	Gestion Actif/Passif en Assurance	Bases	1 jour - 7 heures	950 €	sur demande
MA673	Comprendre le processus ORSA et sa mise en œuvre	Bases	1 jour - 7 heures	950 €	sur demande
MA664	Maitriser les bases de la Réassurance	Bases	1 jour - 7 heures	950 €	25/11/2025
MA665	Bases de l'actuariat Vie	Bases	1 jour - 7 heures	950 €	sur demande
MA666	Bases de l'actuariat IARD	Bases	1 jour - 7 heures	950 €	sur demande
MA603	Découvrir les contraintes de pilotage d'un organisme d'Assurance (comptables et prudentielles)	Perfectionnement	1 jour - 7 heures	950 €	sur demande
MA674	Dispositif de maitrise des risques en assurance	Bases	1 jour - 7 heures	950 €	sur demande
MA675	Comprendre le calcul du besoin en capital (SCR) de la formule standard	Bases	1 jour - 7 heures	950 €	sur demande
MA676	Pilotage des fonds propres de l'assureur (approche comptable et prudentielle)	Bases	1 jour - 7 heures	950 €	sur demande
MA677	Risque cyber pour les assureurs (impact et pilotage du risque)	Bases	1 jour - 7 heures	950 €	sur demande

### GOVERNANCE ET SES ACTEURS

MA601	Être administrateur d'un organisme d'Assurance aujourd'hui	Perfectionnement	1 jour - 7 heures	950 €	sur demande
MA678	Articulation des acteurs de la gouvernance (Administrateurs, dirigeants effectifs et responsables fonctions clés)	Bases	1 jour - 7 heures	950 €	sur demande
MA382	Rôle et fonctionnement de l'ACPR	Bases	1 jour - 7 heures	950 €	05/11/2025
ECV051	Rôle et fonctionnement de l'ACPR	Bases	3,5 heures	540 €	23/09/2025 9h30 - 13h
MA679	Se préparer à un contrôle ACPR	Bases	3,5 heures	540 €	sur demande
MA680	Rôle et responsabilités civile et pénale des administrateurs	Bases	3,5 heures	540 €	sur demande
MA618	Comprendre le dispositif de contrôle interne	Bases	1 jour - 7 heures	950 €	sur demande
MA619	Audit interne (cadre, technique, organisation)	Expertise	1 jour - 7 heures	950 €	sur demande
MA610	Intégrer le Comité d'audit	Expertise	1 jour - 7 heures	950 €	sur demande
MA612	Intégrer le Comité des risques	Perfectionnement	1 jour - 7 heures	950 €	sur demande
MA613	Intégrer le Comité des placements (Investissements)	Expertise	1 jour - 7 heures	950 €	sur demande
MA668	Ethique et déontologie	Bases	1 jour - 7 heures	950 €	sur demande

## FORMATIONS À LA CARTE (INTER ENTREPRISES)

CODE	INTITULÉ FORMATION	NIVEAUX	DURÉE	PRIX *	DATES
------	--------------------	---------	-------	--------	-------

### COMPTABILITÉ, ACTIFS ET GESTION FINANCIÈRE

MA028	Lire et analyser les comptes annuels	Perfectionnement	1 jour - 7 heures	950 €	sur demande
MA626	Gestion financière en Assurance	Perfectionnement	1 jour - 7 heures	950 €	sur demande
MA627	Comprendre la nouvelle norme comptable IFRS17	Expertise	1 jour - 7 heures	950 €	sur demande
MA645	Présentation des actifs au bilan et risques associés	Bases	1 jour - 7 heures	950 €	sur demande
MA628	Comprendre le bilan prudentiel	Expertise	1 jour - 7 heures	950 €	sur demande

### L'ASSURANCE ET LES PRODUITS

MA133	S'initier aux produits d'assurance dommages	Perfectionnement	1 jour - 7 heures	950 €	sur demande
MA681	S'initier aux produits d'Épargne Retraite (Assurance vie) <sup>N</sup>	Bases	1 jour - 7 heures	950 €	sur demande
MA134	S'initier aux assurances de personnes	Perfectionnement	1 jour - 7 heures	950 €	sur demande
MA634	Assurance Prévoyance santé	Bases	1 jour - 7 heures	950 €	sur demande
MA635	Assurance dépendance	Bases	1 jour - 7 heures	950 €	sur demande
MA623	Assurance des emprunteurs (garanties, produits et pilotage)	Perfectionnement	1 jour - 7 heures	950 €	sur demande
MA636	Le cyber-risque et solutions d'assurances	Bases	1 jour - 7 heures	950 €	sur demande
MA682	Régime des catastrophes naturelles en France et actualités <sup>N</sup>	Bases	3,5 heures	540 €	sur demande
MA683	Protection sociale complémentaire (PSC) <sup>N</sup>	Bases	1 jour - 7 heures	950 €	sur demande
MA684	Règlement FIDA (Financial Data Access) sur l'accès aux données financières et de l'assurance <sup>N</sup>	Bases	1 jour - 7 heures	950 €	sur demande

### LES SUJETS DE CONFORMITÉ

MA387	RGPD appliqué à l'assurance	Bases	1 jour - 7 heures	950 €	sur demande
MA617	Bases de la conformité en Assurance et actualité	Bases	1 jour - 7 heures	950 €	sur demande
MA018	Lutte contre le blanchiment et financement du terrorisme	Expertise	1 jour - 7 heures	950 €	sur demande
MA621	Maîtrise des activités externalisées (réglementation, organisation)	Expertise	1 jour - 7 heures	950 €	sur demande
MA620	Distribution en Assurance (cadre DDA, organisation)	Bases	1 jour - 7 heures	950 €	sur demande
MA667	Réglementation sur la Résilience opérationnelle numérique DORA	Bases	1 jour - 7 heures	950 €	sur demande
MA685	Comprendre le rôle et les missions de la médiation de l'assurance <sup>N</sup>	Bases	1 jour - 7 heures	950 €	sur demande
MA686	CSRD : contexte réglementaire et normatif européen et obligations de reporting extra-financier <sup>N</sup>	Bases	1 jour - 7 heures	950 €	sur demande
MA687	Résolution : le plan préventif de résolution et les plans préventifs de rétablissement des assureurs <sup>N</sup>	Bases	1 jour - 7 heures	950 €	sur demande

### RSE

MA646	Responsabilité Sociétale et Environnementale de l'entreprise (RSE)	Bases	1 jour - 7 heures	950 €	sur demande
MA647	Mettre en œuvre la Responsabilité Sociétale et Environnementale de l'entreprise (RSE)	Bases	1 jour - 7 heures	950 €	sur demande

### FINANCE DURABLE

MA648	Notion de Finance durable	Bases	1 jour - 7 heures	950 €	sur demande
MA649	Investissements Socialement Responsables (ISR)	Bases	1 jour - 7 heures	950 €	sur demande
MA644	Notion de Durabilité et contraintes réglementaires pour l'assureur	Bases	1 jour - 7 heures	950 €	sur demande
MA650	Différents labels pour les investissements (Greenfin, ISR, Finansol...)	Bases	1 jour - 7 heures	950 €	sur demande

\* Prix valable pour 1 personne

# FORMATIONS

## FORMATIONS À LA CARTE (INTER ENTREPRISES)

CODE	INTITULÉ FORMATION	NIVEAUX	DURÉE	PRIX *	DATES
<b>LA COMMUNICATION EXTRA FINANCIÈRE</b>					
MA651	Intégrer les critères extra financiers dans sa communication	Bases	1 jour - 7 heures	950 €	sur demande
MA652	Cadre réglementaire ESG (critères extra financiers)	Bases	1 jour - 7 heures	950 €	sur demande
MA653	Taxonomie européenne	Bases	1 jour - 7 heures	950 €	sur demande
MA654	Net Zéro : décarbonation des portefeuilles	Bases	1 jour - 7 heures	950 €	sur demande
MA655	Enjeux de la biodiversité	Bases	1 jour - 7 heures	950 €	sur demande
MA688	Mettre en place le processus d'élaboration du rapport de durabilité de la Directive CSRD <sup>N</sup>	Bases	1 jour - 7 heures	950 €	sur demande
MA657	Généralités sur le risque climatique pour l'assureur	Bases	1 jour - 7 heures	950 €	sur demande
MA689	Comprendre le rapport d'Investissement de l'assureur <sup>N</sup>	Bases	1 jour - 7 heures	950 €	sur demande

## LES FONCTIONS CLÉS ET DIRIGEANTS EFFECTIFS

MA660	Fonction clé Actuariat (rôle, mission, organisation)	Perfectionnement	1 jour - 7 heures	950 €	sur demande
MA661	Fonction clé Gestion des risques (rôle, mission, organisation)	Perfectionnement	1 jour - 7 heures	950 €	sur demande
MA662	Fonction clé Conformité (rôle, mission, organisation)	Perfectionnement	1 jour - 7 heures	950 €	sur demande
MA663	Fonction clé audit interne (rôle, mission, organisation) <sup>N</sup>	Perfectionnement	1 jour - 7 heures	950 €	sur demande
MA690	Dirigeants effectifs dans l'assurance <sup>N</sup>	Bases	3,5 heures	540 €	sur demande

## EVOLUTIONS DE L'ASSURANCE ET ACTUALITÉS

MA637	Blockchain et cryptomonnaies	Bases	1 jour - 7 heures	950 €	sur demande
MA129	Enjeux et facteurs d'évolution du secteur de l'assurance	Perfectionnement	1 jour - 7 heures	950 €	sur demande
MA350	Transformation digitale et assurance	Perfectionnement	1 jour - 7 heures	950 €	sur demande
MA638	Risque climatique et assurance	Bases	1 jour - 7 heures	950 €	sur demande
MA631	Plan préventif de rétablissement	Perfectionnement	1 jour - 7 heures	950 €	sur demande
MA691	Analyse des sanctions ACPR <sup>N</sup>	Bases	1 jour - 7 heures	950 €	sur demande
MA692	Services à la personne : états des lieux et perspectives <sup>N</sup>	Bases	1 jour - 7 heures	950 €	sur demande
MA693	Intelligence Artificielle comme levier stratégique pour les dirigeants <sup>N</sup>	Bases	3,5 heures	540 €	sur demande
MA694	Intelligence Artificielle et gouvernance des risques : nouvelles perspectives <sup>N</sup>	Bases	1 jour - 7 heures	950 €	sur demande
MA695	Intelligence Artificielle au service de l'innovation dans l'assurance : opportunités et limites <sup>N</sup>	Bases	1 jour - 7 heures	950 €	sur demande
MA696	Intelligence Artificielle et conformité : maîtriser les enjeux réglementaires du secteur de l'assurance <sup>N</sup>	Bases	3,5 heures	540 €	sur demande
MA697	Décryptage de l'Intelligence Artificielle pour les conseils d'administration <sup>N</sup>	Bases	3,5 heures	540 €	sur demande
MA698	Intelligence Artificielle et transparence des algorithmes : comment assurer une gouvernance éthique <sup>N</sup>	Bases	1 jour - 7 heures	950 €	sur demande
MA699	Réinventer l'expérience client grâce à l'intelligence artificielle dans l'assurance <sup>N</sup>	Bases	3,5 heures	540 €	sur demande
MA700	Anticiper les évolutions du marché : l'intelligence artificielle prédictive dans l'assurance <sup>N</sup>	Bases	3,5 heures	540 €	sur demande
MA701	Intelligence artificielle : un moteur pour la transformation digitale dans l'assurance <sup>N</sup>	Bases	1 jour - 7 heures	950 €	sur demande
MA702	ChatGPT : Formation Generative AI & Prompt Engineering <sup>N</sup>	Bases	1 jour - 7 heures	950 €	sur demande

# FORMATIONS SUR MESURE

Toutes les formations à la carte peuvent être déclinées en formations sur mesure.

La formation est alors co-construite : thème, durée, date, mode d'animation, niveau de technicité, modalité (e-learning, classe virtuelle, présentiel...)

Le tarif est construit en fonction de la demande.

Contactez-nous !

Anne Mazzanti  
tel : 01 47 76 59 04  
port : 06 77 29 32 06  
mail : amazzanti@ifpass.fr



Une équipe d'experts  
à votre service  
pour une réelle agilité  
et réactivité face aux besoins  
en formations  
de votre entreprise.

# FORMATIONS À DISTANCE

## CLASSES VIRTUELLES

Plébiscitées pour leur approche pragmatique de la formation et leur souplesse d'utilisation, les classes virtuelles sont avant tout pensées comme un moment privilégié d'échanges avec un professionnel de l'assurance.

Elles visent à approfondir un thème ou acquérir les clés de lecture de l'actualité assurantielle.

C'est un dispositif favorisant la dynamique de groupe, des experts formés à l'animation en ligne, la possibilité de revenir à tout moment sur les échanges.

La souplesse du distanciel associée à la performance du présentiel.

## UNIVERSITÉ DIGITALE

Tarif forfait : 52 € / Participant par mois  
avec un abonnement de 6 mois.

Une plateforme personnalisable, un catalogue de plus de 250 formations digitales couvrant l'ensemble des thématiques essentielles de l'assurance (expertises techniques et transverses). Des modules d'une durée de 20 minutes à 2 heures. L'université digitale, c'est la mise à disposition de modules sur étagère.



Un indicateur pour mesurer sa progression



L'automatisation des attestations de fin de formation



La relance des participants n'ayant pas entamé leur parcours de formation



Des reportings mensuels reprenant les éléments de tracking des formations digitales : dates et durées de connexion, validation des évaluations intermédiaires et finales

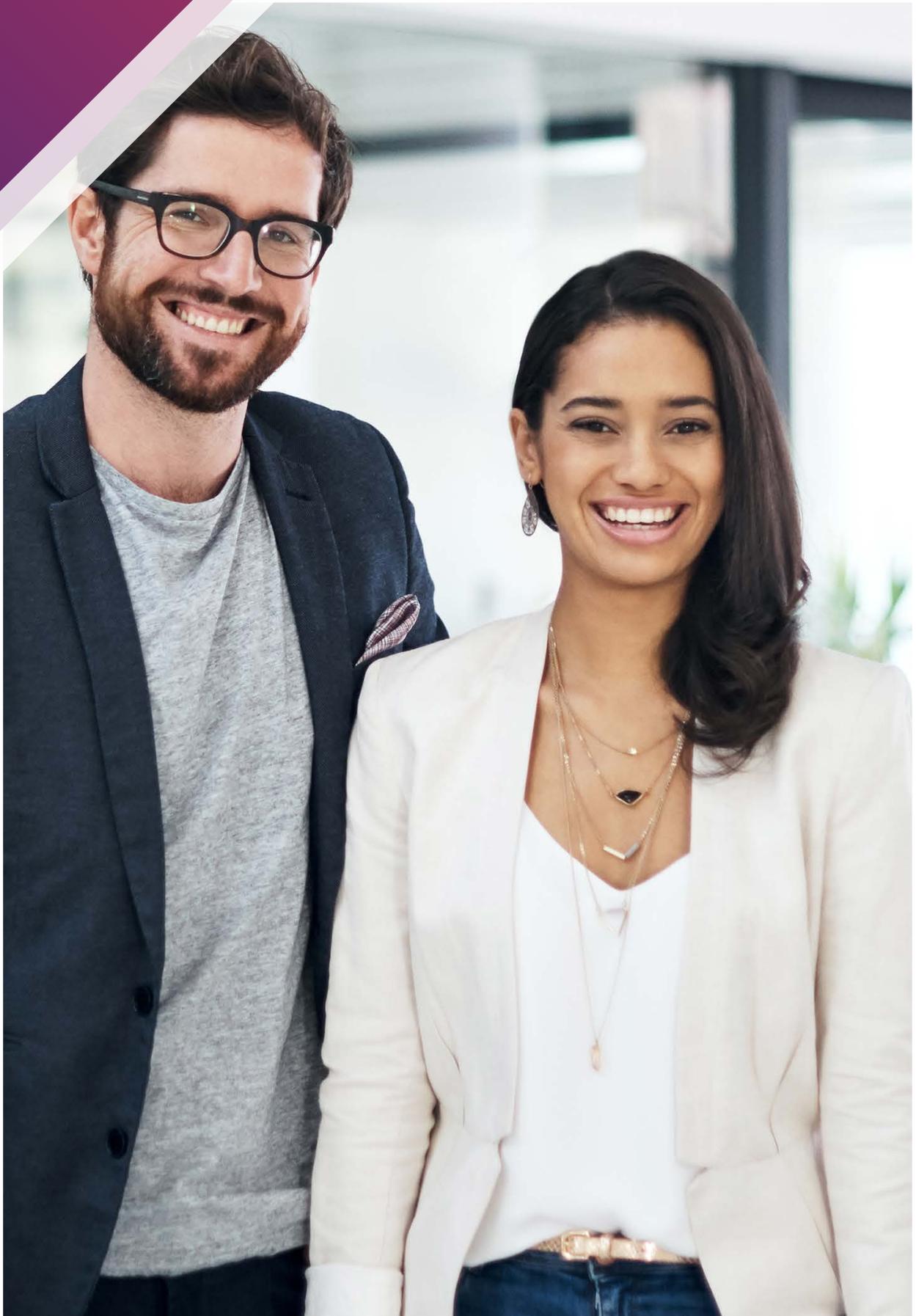


Un système de webcoaching pour accompagner la progression pédagogique des participants

Les organismes seront facturés directement par l'IFPASS et les conditions d'annulation sont les suivantes :

- Toute formation annulée à l'initiative du client (assureur ou administrateur) se fera sans frais si elle est signalée à Eliza Formation **au moins 10 jours ouvrés** avant la date de formation.
- En cas d'annulation à moins de 10 jours, le montant facturé sera de 50% du prix de la prestation.
- En cas d'annulation la veille ou le jour même de la formation, le montant de la formation sera facturé en totalité.

Conditions  
générales  
de vente  
disponibles  
sur le site  
[www.ifpass.fr](http://www.ifpass.fr)



## → CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE FORMATION INTER

### Article 1 - Inscription

Toute inscription à une formation est enregistrée en fonction de l'ordre d'arrivée et en fonction des places disponibles. L'inscription doit parvenir à L'Ifpass dans les meilleurs délais et au plus tard 15 jours ouvrés avant le début du stage. Le bulletin, dûment complété, peut être envoyé par courrier, mail ou à partir du site [www.ifpass.fr](http://www.ifpass.fr). Pour chaque formation un nombre minimum et maximum de participants est défini, les inscriptions réglées sont retenues en priorité.

### Article 2 – Obligations respectives des parties

Le client reçoit une convention de formation simplifiée établie en deux exemplaires et s'engage à retourner à l'Ifpass un exemplaire signé et revêtu du cachet de l'entreprise.

Si le client est une personne ayant entrepris ladite action de formation à titre individuel et à ses frais, un contrat de formation professionnelle sera établi conformément aux dispositions des articles L 6353-3 et L 6353-4 du Code du Travail. Une convocation précisant la date, les lieux de formation et de restauration et les horaires, est adressée au responsable de l'inscription avec un programme détaillé. Ces documents sont à remettre au participant.

A l'issue de chaque formation, une attestation de suivi est adressée au responsable de l'inscription, avec la facture correspondante. Le stagiaire devra respecter le règlement intérieur, consultable également sur le site internet et dans les locaux de l'Ifpass.

### Article 3 – Annulation - absences - remplacement

- Du fait du client

Toute annulation peut être faite par le client sans frais, si l'annulation parvient à l'Ifpass, par écrit (courrier, e-mail) au moins 10 jours ouvrés avant le début du stage. Toute annulation reçue moins de 10 jours ouvrés avant le début de l'action de formation, entraîne le versement de frais de désestiment d'un montant égal à 50% du prix de la prestation.

En cas d'absence totale ou partielle, ou d'abandon, l'Ifpass retiendra le coût total de l'action de formation sauf en cas de force majeure avérée.

- Remplacement

Lorsqu'un participant ne peut assister à une formation pour laquelle il a été inscrit, il peut être remplacé par un collaborateur de la même entreprise. Le nom et coordonnées de ce nouveau participant doivent être confirmés par écrit à l'Ifpass par le responsable de formation.

- Du fait de l'Ifpass

Si le nombre de participants prévu est jugé pédagogiquement insuffisant, l'Ifpass se réserve la possibilité d'ajourner ou d'annuler la prestation sans indemnisation. Dans ce cas, l'Ifpass en informe le responsable de l'inscription et propose une inscription prioritaire sur la prochaine session.

À l'exception des sessions garanties pour lesquelles aucun nombre minimum de participants n'est requis.

### Article 4 – Facturation et règlement

Les prix des formations sont indiqués sur chaque programme, en euros, exonérés de TVA (art.261-4-4° 6ème alinéa, décret 94.764 30 août 1994).

À l'issue de la prestation, la facture est établie en un seul exemplaire et libellée conformément au bulletin d'inscription. Le règlement au comptant et sans escompte est attendu au plus tard à la date d'échéance figurant sur la facture, par virement, prélèvement ou le cas échéant par chèque. À défaut, des pénalités de retard seront facturées à un taux annuel de 3 fois le taux d'intérêt légal calculé par mensualité. Pour les formations avec des dates discontinues, l'Ifpass établira une facture par période mensuelle.

### Article 5 – Déductibilité des dépenses

Les actions de formation proposées par l'Ifpass entrent dans le champ d'application des dispositions relatives à la formation professionnelle continue définies dans le livre IX du Code du Travail.

La réalisation des prestations de l'Ifpass contribue aux dépenses déductibles du plan de formation.

Il appartient au client de vérifier l'imputabilité de l'action de formation choisie.

Toutes sommes facturées à titre de dédommagement : dédit, abandon, absence, ne sont pas imputables sur le budget de formation et ne pourront pas être prises en charge par un organisme financeur.

### Article 6 – Règles de prise en charge

En cas de prise en charge par un organisme payeur agréé, il appartient au client d'effectuer lui-même la demande de financement avant le début de la formation. L'accord doit être communiqué à l'Ifpass au moment de l'inscription. Dans le cas où l'accord de prise en charge de l'organisme payeur ne nous parvient pas au premier jour de la formation, la totalité de la prestation pourra être facturée au client. Si la prise en charge est partielle, la différence sera directement facturée au client.

Il appartient au client de communiquer à l'organisme payeur tous les éléments indispensables pour assurer le paiement. Si celui-ci n'était pas effectué l'Ifpass serait fondé à réclamer le montant de ce paiement à l'entreprise inscrite solidairement débitrice à son égard.

## → CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE FOAD

### Article 1 - Objet

Les présentes conditions générales de vente ont pour objet de définir les conditions et modalités de commande, de paiement et de déroulement des Formations Ouvertes et à Distance - FOAD (E- Learning, Fast Learning et Classe Virtuelle) proposées par l'Ifpass. En particulier, les présentes conditions régissent les prestations, de l'Ifpass, des supports permettant la formation à distance. Toute validation de commande, pour un ou plusieurs services de formation, implique la consultation préalable des présentes conditions générales et l'adhésion irrévocable et sans réserve du client aux présentes conditions générales de vente. Le fait que l'Ifpass ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconques des conditions générales de vente ne peut être interprété comme valant renonciation de sa part à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconques des dites conditions.

### Article 2 – Commande

Toute commande est ferme et définitive dès réception par l'Ifpass du bulletin d'inscription signé par le client. Le client peut également passer commande auprès de l'Ifpass directement sur son site web en suivant la procédure de commande. Le choix et l'achat d'un module de FOAD par le client relève de sa seule responsabilité. À compter de la validation de la commande par le client, celui-ci ne pourra pas l'annuler ni la modifier. Toute commande passée sera confirmée par l'envoi au client d'un e-mail de confirmation de sa commande. Dans le cas de commandes multiples, le client communique à l'Ifpass la liste des utilisateurs finaux (nom, prénom, téléphone et adresse électronique), afin de permettre l'élaboration de protocoles individuels de FOAD. À cet égard, l'Ifpass se réserve le droit de demander au client de lui fournir des renseignements ou pièces justificatives complémentaires. L'Ifpass se réserve le droit de ne pas confirmer une commande ou de ne pas l'honorer, sans que le client puisse prétendre à une quelconque indemnisation, notamment en cas non production par le client des renseignements ou pièces justificatives complémentaires demandées

ou de litige avec le client portant sur le paiement d'une commande antérieure. Dans ce cas, l'Ifpass informe le client de son refus de donner suite à la commande passée. Le client s'engage à vérifier la compatibilité technique des produits proposés l'Ifpass avec son propre matériel, avant la validation de toute commande. L'impossibilité pour le client d'utiliser le produit acheté, pour quelque cause que ce soit, notamment en cas d'incompatibilité avec le matériel du client ne donnera lieu à aucun dédommagement de la part de l'Ifpass, ni à l'annulation de la commande.

### Article 3 – Activation du compte e-learning

Une fois la commande du client confirmée par l'Ifpass, ce dernier reçoit par mail à l'adresse électronique préalablement communiquée à l'Ifpass, un identifiant et un mot de passe, pour chacun des utilisateurs finaux, le cas échéant, afin de permettre l'accès à la plate-forme de formation choisie.

L'utilisateur final est entendu comme la personne physique pour le compte de laquelle le client a commandé un module de formation (Cf. Article 2 Commande).

L'utilisateur du compte bénéficie d'une assistance technique par téléphone en cas de difficultés lors de la connexion au module de formation. Un suivi technique et pédagogique est assuré par l'Ifpass. Une évaluation et/ou un compte rendu de formation est adressée au client qui en fait la demande, afin de justifier du suivi de ladite formation. À sa demande lors de la commande, le client peut bénéficier d'un tutorat ; cette prestation optionnelle fera l'objet d'une facturation complémentaire.

Aucune annulation de la commande ne pourra être acceptée à compter de la date où l'utilisateur aura fait usage de l'identifiant et du mot de passe lui permettant d'accéder à la plateforme e-learning de l'Ifpass.

### Article 4 – Livraison - droit de rétractation

Les supports nécessaires à la FOAD - livres, brochures, vidéos, cédéroms, etc... (ci-après désignés "les produits") sont livrés à l'adresse précisée par le client lors de la commande.

Toute indisponibilité de module pour quelque cause que ce soit, ne pourra donner lieu à un quelconque dédommagement par l'Ifpass.

Le client dispose d'un délai de rétractation de 14 jours à compter de la date de réception par ses soins ou par toute personne habilitée à cet effet. S'il entend se rétracter, le client retourne le produit pour échange ou remboursement, sans pénalité. Le droit de rétractation, valable pour les produits achetés, ne pourra en revanche pas être exercé s'agissant des formations et/ou des documents accessibles en ligne.

### Article 5 – Prix - règlement

Les prix sont indiqués en euros et ne sont pas soumis à TVA. La facturation est établie sur la base des tarifs en vigueur lors de la validation de la commande par le client. Le paiement devient exigible dès confirmation de la commande par l'Ifpass. Le règlement est effectué soit par virement, prélèvement ou le cas échéant par chèque.

Les éventuels taxes, droits de douane, de frais de télécommunication, ainsi que les frais bancaires occasionnés par le mode de paiement utilisé seront à la charge du client.

En cas de prise en charge par un organisme payeur agréé, il appartient au client d'effectuer lui-même la demande de financement avant de passer commande. L'accord doit être communiqué à l'Ifpass lors de la validation de la commande. À défaut, la facture sera établie pour le montant global du prix de la formation à l'ordre du client, qui devra l'acquitter. Toute somme non payée à l'échéance donnera lieu, de plein droit, au paiement par le client des pénalités de retard fixées à 3 fois le taux d'intérêt légal en vigueur, calculé par mensualité.

### Article 6 – Utilisation - droit de propriété intellectuelle

Le client bénéficie d'un droit d'utilisation personnel et exclusif des éléments mis à sa disposition par l'Ifpass. L'identifiant et le mot de passe communiqués par voie électronique au client sont strictement personnels et confidentiels et placés sous sa seule responsabilité. Le client s'engage à ne pas céder, revendre, ni partager ces données avec quiconque, sans autorisation préalable de l'Ifpass. À cet égard, le client se porte garant de la bonne exécution de cette clause par les différents utilisateurs pour le compte desquels il aura passé commande et devra répondre de toute utilisation frauduleuse. La commande d'un ou plusieurs modules de formation n'implique aucunement la cession des droits de propriété intellectuelle qui s'y rattachent : l'Ifpass conserve la propriété intellectuelle de l'ensemble des modules de formation et de leur contenu. Toute reproduction, copie, falsification, même partielle, par le client des supports mis à sa disposition par l'Ifpass dans le cadre de la formation (textes, cd-rom, clef USB, DVD, vidéos, livres, brochures, logiciels, fichiers...) est strictement interdite. Le client s'engage par ailleurs à ne pas modifier, ni supprimer des supports précités, même partiellement, les mentions légales, ainsi que toute mention relative à l'auteur et/ou à la propriété intellectuelle.

## → CONDITIONS GÉNÉRALES COMMUNES INTER/FOAD

### Article 7 – Informatique et libertés

Les informations collectées par l'IFPASS, font l'objet d'un traitement, sous sa responsabilité, ayant pour finalité la gestion et le suivi de votre inscription.

Les traitements mis en œuvre pour réaliser ces finalités sont fondés sur l'intérêt légitime. Les données collectées sont destinées aux personnels de l'IFPASS habilités.

Elles sont conservées pendant le temps nécessaire à la gestion de votre inscription.

Conformément à la loi Informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement général sur la protection des données, vous disposez d'un droit d'accès, d'interrogation, de limitation, de portabilité, d'effacement, de modification et de rectification des informations vous concernant. Vous disposez également d'un droit d'opposition au traitement de vos données à caractère personnel, ainsi que d'un droit d'opposition à ce que ces données soient utilisées à des fins de prospection commerciale. Vous disposez enfin du droit de définir des directives générales et particulières définissant la manière dont vous entendez que soient exercés, après votre décès, ces droits.

Vous pouvez exercer ces droits auprès du Délégué à la protection des données à l'adresse suivante :

IFPASS 172-174, rue de la république

92817 Puteaux Cedex

Ou par e-mail à l'adresse : [rgpd@ifpass.fr](mailto:rgpd@ifpass.fr)

Merci de joindre une copie d'un titre d'identité signé.

Enfin, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés, autorité de contrôle en charge du respect des obligations en matière de protection des données à caractère personnel.

### Article 8 – Recours amiable ou judiciaire

En cas de litige survenant entre le client et l'Ifpass à l'occasion de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable et, à défaut, le règlement sera du ressort du Tribunal compétent du lieu de domiciliation de l'Ifpass.

**DÉCOUVREZ NOTRE SITE**  
**[www.ifpass.fr](http://www.ifpass.fr)**

**CONSULTEZ NOTRE CATALOGUE 2025 EN LIGNE  
POUR LA FORMATION DE VOS SALARIÉS**



- SOCIÉTÉS D'ASSURANCES
- BANCASSURANCE
- MUTUELLES
- INSTITUTIONS DE RETRAITE
- ET PRÉVOYANCE
- AGENTS GÉNÉRAUX
- COURTIERS
- ASSISTANCE
- SERVICES ASSURANCE
- DES ENTREPRISES
- ADMINISTRATIONS
- COLLECTIVITÉS LOCALES

# RAPPEL

## *CADRE DES FORMATIONS DES ADMINISTRATEURS DES ORGANISMES D'ASSURANCE*

" Conformément à l'article 42 de la directive Solvabilité II, les autorités nationales compétentes devraient veiller à ce que l'entreprise garantisse que les membres de l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle disposent collectivement des qualifications, expériences et connaissances appropriées dans les domaines suivants :

- les marchés de l'assurance et les marchés financiers
- la stratégie de l'entreprise et le modèle économique
- le système de gouvernance
- l'analyse financière et actuarielle
- le cadre et les exigences réglementaires "



Source Eiopa, Rapport final sur la gouvernance

# IMPLANTATION AU PLUS PRÈS DE NOS CLIENTS



## **ELIZA FORMATION**

Immeuble le Stratège  
172 - 174 rue de la République  
92817 PUTEAUX Cedex

### CONTACT

T. 01 47 76 59 04  
amazzanti@ifpass.fr

